



Confédération des
Institutions Financières
Afrique de l'Ouest



**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISE EN
CONFORMITE DU MANUEL DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES
COMPTABLES ET FINANCIERES RELU PAR LA CIF**

© Mars 2023

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est le regroupement régional de coopératives financières, fondé sur la solidarité, de six (06) faïtières nationales de coopératives d'épargne et de Crédit issues de cinq (05) pays de la zone UEMOA, à savoir :

- la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB Burkina Faso);
- la Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin) ;
- l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW Mali) ;
- le Réseau des Caisses d'Epargne et de crédit du Mali (NYESIGISO Mali) ;
- la Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-Togo) ;
- l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS Sénégal).

La CIF est agréée le 17 décembre 2007 par le Ministre chargé des Finances du Burkina Faso, suivant arrêté N°2007/747/MEF/SG/DGTCP/DMF et inscrite dans le registre des institutions mutualistes ou coopératives du Burkina sous le numéro A-13070367. Son siège est à Ouagadougou et elle n'a pas d'agences en province.

A l'horizon 2025, la CIF ambitionne d'«Etre l'acteur de référence de l'inclusion financière et de l'innovation en Afrique, toujours centré sur le financement de l'économie solidaire et l'expérience client, et qui s'ajuste continuellement aux mutations technologiques».

Pour y parvenir, la CIF s'est assignée pour mission de « promouvoir l'inclusion financière, garantir la conformité avec la réglementation et assurer une coopération et des synergies en vue de la pérennité et de la profitabilité des réseaux coopératifs et mutualistes financiers, en particulier les membres ».

En termes d'ambitions, la CIF se veut de :

- Professionnaliser et développer ses réseaux membres, pour l'amélioration des performances financière et sociale, l'accessibilité des services financiers et la protection des avoirs de ses membres;
- Améliorer la qualité des services aux membres et l'expérience client par la mise en œuvre d'un Système d'Informations de Gestion (SIG) distinctif et intégré, capable de répondre aux exigences réglementaires, aux besoins d'innovation et aux attentes d'une gestion rigoureuse, porteuse de croissance;
- Consolider et améliorer les indicateurs de la performance financière et sociale des entités du Réseau CIF;
- Etre un mouvement coopératif régional plus fort, capable de prendre en charge dans une dynamique mutualisée les défis et les opportunités de la finance inclusive dans un environnement dont l'identité et la distinction coopératives sont menacées;
- Construire des entités fortes, pérennes et intégrées à tous les niveaux du regroupement. Ce besoin de consolidation au plan institutionnel, brise les barrières territoriales pour une inclusion financière régionale à travers une offre adaptée aux besoins des populations, en particulier les plus démunies

Dans le cadre de ses activités, la CIF à procéder à la relecture de son Manuel de Procédures Administratives, Comptables et Financières et recherche à travers cette consultation, un prestataire pour procéder à sa mise en conformité à la structure organisationnelle, aux Lois et Règlements en vigueur.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

La mission du prestataire est de procéder à la mise en conformité du Manuel de Procédures Administratives Comptables et Financières relu par la CIF à la structure organisationnelle en vigueur et aux Lois et Règlements en vigueur.

Il s'agit plus précisément de :

- Faire la relecture de la version révisée du Manuel de Procédures Administratives, Comptables et Financières conformément au nouvel organigramme de la CIF, aux Lois et Règlements en vigueur ;
- Mettre à jour le cycle de traitement des opérations conformément à l'organigramme en vigueur et aux meilleurs pratiques;
- Apprécier le traitement comptable des opérations conformément à la réglementation, aux normes et principes comptables ;
- Mettre à jour les annexes.

III. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu du prestataire les livrables suivants :

- Un document portant version provisoire du Manuel de Procédures Administratives, Comptables et Financières révisés et ses annexes ;
- Une présentation des différents Cycles du Manuel de Procédures Administratives, Comptables et Financières aux instances décisionnelles de la CIF ;
- Un document portant version définitive du Manuel de Procédures Administratives, Comptables et Financières révisés et ses annexes ;
- Le Rapport Final de la mission.

IV. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission s'étale sur 20 jours/homme étalés sur 45 jours calendaires.

Le prestataire devra commencer sa mission à compter de la date de notification.

V. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le postulant devra avoir les compétences suivantes :

- Etre titulaire d'un niveau minimum de bac+5 (master ou équivalent) en Gestion, Finances ou comptabilité ;
- Avoir au minimum 10 années d'expériences professionnelles en qualité de conseil en administration, management des ressources humaines, d'élaboration de manuels de procédures administratives, comptables et financières ;
- Avoir exécuté avec succès au moins 03 marchés similaires ;
- Avoir une expérience nationale ou sous régionale de plus de dix (10) ans dans le secteur de la microfinance (gestion comptable et bonne connaissance de la réglementation en vigueur et dans les SFD) ;
- Avoir de solides expériences dans la conception d'outils de gestion, de suivi et de reporting etc.
- Avoir des aptitudes en communication et en rédaction.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidatures devra être composé comme suit :

- une offre technique qui présente le soumissionnaire ainsi que la méthodologie et un chronogramme de réalisation de la mission. Le soumissionnaire doit apporter la preuve des expériences dont il se prévaut pour la réalisation de la présente mission notamment ses qualifications et les références des missions similaires exécutées ;
- une offre financière détaillée en HT et TTC ainsi les modalités de paiement.

VII. EVALUATION DES OFFRES

Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leur représentant, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

- Une note technique (A)
- Une note financière (B)
- Une moyenne pondérée (C)

La note technique se rapporte à la proposition technique faite par chaque soumissionnaire. Elle prend en compte les éléments essentiels d'appréciation ci-dessous :

Rubriques	Notes
Niveau minimum de bac+5 (master ou équivalent), comptabilité, gestion ou finances Critères d'éligibilités : toute offre ne répond pas cette condition sera automatiquement rejetée.	5 points
Expérience pertinente dans le type de mission en conseil en administration et management des ressources humaines, élaboration des manuels de procédures administratives, comptables et financières (marchés similaires etc.).	50 points
Avoir une expérience nationale ou sous régionale dans le secteur de la microfinance (gestion comptable et bonne connaissance de la réglementation en vigueur dans les SFD etc.).	20 points
Avoir de solides expériences dans la conception d'outils de gestion, de suivi et de reporting etc.	10 points
Note méthodologique : <ul style="list-style-type: none">• Compréhension du mandat : 05 pts• Détail de l'approche en concordance avec le planning : 10 pts	15 points
TOTAL (A)	100 points

Les offres seront évaluées selon la base suivante : 70% score technique ; 30% score financier.

N'est qualifié pour que son offre financière soit appréciée que le soumissionnaire qui aura réuni au moins une note minimale de 70 points pour l'offre technique.

La note financière tient compte de l'intérêt économique pour la CIF, de la proposition financière de chaque soumissionnaire.

Rubriques	Notes
Offre peu significative en lien avec les moyens financiers de la CIF et les conditions du secteur	70 points
Modalités de paiement	30 points
Total (B)	100 points

La moyenne pondérée sera évaluée de la manière suivante :

$$\text{Total A} \times 70\% = A'$$

$$\text{Total B} \times 30\% = B'$$

$$C = A' + B'$$

La classification à établir par la Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) sera fonction du total C. Les trois (3) soumissionnaires qui ont recueilli le plus de point seront classés par ordre de mérite.

Le soumissionnaire choisi sera contacté pour les formalités de conclusion du contrat de marché. Le contrat de marché rappellera entre autres les obligations contractuelles des parties.

VIII) DEPOTS DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres par email à : recrutement@cif-ao.org avec en objet «**Recrutement d'un Prestataire pour mise en conformité du Manuel de Procédures Administratives, Comptables et Financières de la CIF**».

La date limite pour la réception des offres est le **vendredi 24 mars 2023 à 00 h GMT** (la date d'envoi de l'e-mail faisant foi).

Le délai de validité des offres est de soixante (60) à compter de la date limite de réception des offres.

NB : La CIF se réserve le droit de ne donner suite à la présente consultation.

Ouagadougou, le 07 mars 2023

Le Directeur Général



Mathieu SOGLONOU